



CONTRAT D'ENGAGEMENT Paniers d'ADELES – Saison 2024-2025

Ce contrat d'engagement entre l'adhérent-e et Terre d'Adeles stipule que :

- 1) Vous bénéficierez d'un panier de légumes hebdomadaire pendant le reste de la saison **qui va du 6 avril 2024 au 22 février 2025**, dont le paiement, déposé à l'engagement, est encaissé au rythme de votre choix.
- 2) **Le prix du panier** (selon la formule choisie) **est un prix moyen**, calculé sur une base annuelle : selon la saison, votre panier sera plus ou moins volumineux et lourd.
- 3) Dans votre panier vous trouverez des légumes frais, naturels et de saison, plus des aromatiques, voire quelques fruits.
- 4) Vous vous engagez à **venir chercher votre panier au jardin d'Adeles le samedi entre 11h et 13h**. Vous vous organisez, en cas d'empêchement, pour qu'une personne vienne le chercher à votre place et vous en aviserez Catherine (06 74 00 55 57). **Aucun panier ne sera remboursé ni mis de côté** et, si nous n'avons pas d'instructions de votre part, nous échangerons à la fin de la distribution vos légumes « oubliés » en fraises au SEL-Service. cf. article 10 de la charte du SEL d'Adeles, dans votre carnet.
- 5) Vous viendrez aider à livrer les paniers aux dates fixées lors de votre engagement.
- 6) Vous aiderez la maraîchère du jardin d'Adeles, soit en vous présentant à elle pendant ses heures de présence du mardi au samedi, soit en participant aux chantiers de jardinage collectif du samedi matin, aux récoltes, aux préparations de paniers, pour atteindre votre engagement en **heures/fraises, à raison de 3 h/mois**. **Si vous n'honorez pas votre engagement en heures, une compensation en euros vous sera demandée.**
- 7) Vous émargerez dans le cabanon bleu la feuille « heures de coup de main au jardin » avant de quitter le jardin, après chaque chantier, pour permettre de suivre l'évolution de votre engagement en heures.

Attention, l'horaire des chantiers peut varier en fonction des conditions climatiques et des saisons. Pensez à lire les courriels de la coordo Paniers d'Adeles et consulter l'agenda sur le site de Terre d'Adeles <http://terredadeles.org/wiki>

*NB : Quand votre engagement en heures sera atteint, vous marquez les « heures sup » dans votre petit carnet d'adhérent, **en fraises** (une heure = 60 fraises). Ces heures enregistrées dans le cahier SEL de l'association par un responsable vous permettront de bénéficier du SEL d'Adeles pour vos échanges en fraises.*

L'association Terre d'Adeles s'engage à

- 1) vous fournir chaque semaine* **du samedi 6 avril 2024 au samedi 22 février 2025** (*soit 46 paniers*) un beau panier de légumes et aromatiques frais issus du potager associatif du Jardin d'Adeles à Pessac (**pas de livraison le 28/12/2024*).
- 2) organiser des chantiers collectifs encadrés de jardinage, des ateliers pédagogiques et des formations pendant toute l'année (principalement le samedi) selon un calendrier pré-établi disponible sur le site de Terre d'Adeles (*du côté du Jardin*) et affiché au jardin sur le cabanon et le panneau d'affichage.
- 3) vous informer en début de chaque semaine, grâce à la coordination paniers d'Adeles, de la vie du Jardin d'Adeles et des besoins d'aide. *Si vous ne recevez pas les courriels de la coordo paniers d'Adeles, écrivez à contact @terredadeles.org pour demander l'inscription de votre adresse courriel.*
- 4) valoriser en fraises du SEL toute heure de coup de main solidaire au-delà des heures dues dans votre contrat Panier. Le SEL-Service vous permet d'échanger en fraises les denrées périssables qui peuvent rester à la fin de la livraison du vendredi (paniers et AMAP).

Pour la coordination des Paniers d'Adeles :
Catherine ITURBIDE (06 74 00 55 57)

L'adhérent-e :

Vos questions aux coordonnateurs: coord.paniers@listes.terredadeles.org
Vos échanges de paniers et vos recettes à partager : paniers@listes.terredadeles.org